

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Un policier condamné pour violences aggravées

En 2020 un adolescent de 14 ans est frappé par la police d'un coup de bonbonne lacrymogène dans la mâchoire (voir précédent numéro de RE 224). Mardi 7 octobre le palais de justice de Lyon condamnait le flic cogneur à huit mois de sursis pour violences aggravées... une décision extrêmement rare pour être signalée et qui étrille l'enquête bâclée de la «police des polices». <https://www.flagrant-denr.fr/>

Une faille dans l'omerta

En décembre 2018, en marge d'une manifestation des Gilets jaunes, Angelina 19 ans quitte son travail, elle se trouve dans une rue calme lorsqu'elle reçoit une balle de LDB dans la cuisse. Le tir vient de policiers de la BAC en civil, visages masqués. Deux d'entre eux s'acharnent sur la jeune femme au sol, à coups de pied, de matraque, puis l'abandonnent à son sort, le crâne fracassé...

En juin 2021, après deux non lieux, Angelina obtient l'ouverture d'une nouvelle instruction. Confronté à ses contradictions, un des agents de sécurisation des transports témoin de la scène craque, il reconnaît avoir menti. Il s'était tu sous la pression de la hiérarchie et du syndicat Alliance, convoqué à l'époque par le numéro trois du service et un dirigeant du syndicat. Tous savaient déjà que les auteurs étaient au nombre de deux et faisaient partie de la BAC Nord. Le 4 décembre ils ont été mis en examen pour violences aggravées, et un 3^e pour non-assistance à personne en danger. Sortis de garde à vue des policiers du syndicat Alliance étaient encore là pour soutenir leurs semblables.

Un homme meurt lors de son interpellation

Le 23 octobre à Savigny-le-Temple, en Seine-et-Marne, la BAC prend en chasse une camionnette soupçonnée d'avoir volé des câbles téléphoniques. Les occupants prennent la fuite à pied. L'un d'eux est rattrapé par les forces de l'ordre, de leur point de vue il aurait heurté la tête contre un panneau de

signalisation, puis se serait rebellé au moment de son interpellation... l'homme est décédé malgré l'intervention des secours. Quatre policiers de la BAC du commissariat de police de Melun-Moissy ont été placés en garde à vue. Entendus à l'Inspection générale de la police nationale, ils sont sortis le jour même, blanchis par l'institution... circulez, y a rien à voir.

Viols au commissariat

Deux policiers du dépôt du tribunal de Bobigny ont été placés en garde à vue, accusés de viol sur une jeune femme de 26 ans dans la nuit du 28 au 29 octobre dernier. L'IGPN a été saisie de l'enquête. L'un des deux policiers accusés a filmé la scène et conservé la vidéo dans son téléphone portable...

En Seine-et-Marne, un policier devrait être jugé début 2026 pour viols. En 2023, une jeune femme sans papiers, venue porter plainte au commissariat de Pontault-Combault, a dénoncé avoir été violée, à deux reprises, par un policier.

La faute à pas de chance ?

Le 23 mars 2023 à Rouen, lors d'une manifestation contre la réforme des retraites, Doris, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), syndiquée à la CGT, atteinte par une grenade assourdissante GM2L, est gravement blessée à la main, elle perd un bout de son pouce.

La grenade a explosé alors que Doris quittait les lieux quelques instants après les sommations policières, à plus de 100 mètres de la zone de heurts entre manifestants et forces de l'ordre. L'auteur du tir n'y était pas habilité et les enregistrements des caméras piétons ont montré des tensions en interne quant à l'usage copieux de ces armes classées «matériel de guerre» et mises en service en 2020 en remplacement de la GLI-F4.

Le procureur qui a ouvert l'enquête, le même qu'à Sainte-Soline, et malgré l'accumulation d'éléments qui interrogent pour le moins la responsabilité policière, classe sans suite...

<http://resistons.lautre.net/>
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCE POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°225 du 30 décembre 2025

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Mourir pour eux ? Tuer pour eux ?

Le chef de l'état-major des armées françaises, Fabien Mandon, a déclaré que le pays doit être «prêt à accepter de perdre ses enfants». Macron a applaudi ces propos guerriers au nom de la France dont il rêve : crainte, parce que forte. Le service militaire sous le nom du service national volontaire (SNV) est ressuscité. 3 000 jeunes sont prévus en 2026, 50 000 en 2035. En cas de «crise» le volontariat sera obligatoire. C'est aussi une augmentation vertigineuse des dépenses militaires, 64 milliard prévus pour 2027, la construction des nouveaux porte-avions nucléaires à 10 milliards d'euros alors qu'on sabote et casse l'hôpital, l'école, l'aide sociale et le chômage.

Bien sûr, personne ne croit que les chars de Poutine vont parader sur la place de la Concorde. Mais nous ne trompons pas. L'État français reste un État impérialiste. Face à la pression américaine, face à la décomposition de l'Union européenne, le pouvoir essaye de prendre sa place sur le marché des dominations mondiales. La France a été virée de la plupart des pays africains, mais récemment le régime dictatorial du Bénin a été sauvé

grâce à l'intervention des forces spéciales. L'impérialisme français déclinant sort ses griffes là où il pense pouvoir gratter quelque chose. Il aspire à participer militairement aux forces internationales pour entourer Gaza. Macron rêve-t-il comme Trump, d'une Riviera française là-bas ? Il entend participer au marchandage entre deux gangsters, Poutine et Trump, visant à charcuter l'Ukraine, et veut y envoyer son armée, en espérant que quelques mines de terres rares vont tomber dans les mains des capitalistes français.

La préparation de l'état de guerre signifie la suppression de ce qui reste du soi-disant État de droit à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur. L'affaire Sarkozy en est une illustration flagrante : condamné à 5 ans de prison pour «association des malfaiteurs», il sort au bout de 3 semaines de sa cellule spécialement aménagée et parade sous les louanges du ministre de la justice Darmanin.

Voici l'image de la France «forte et crainte». Pendant les guerres coloniales, pendant la guerre au Vietnam, «Crosses en l'air!» était écrit sur les drapeaux des antimilitaristes et anticolonialistes pour dire ... suite en p. 2 >

> suite de la p. 1 ...

qu'on ne tire pas sur les révoltés et qu'on sera prêts à se servir de nos armes contre les oppresseurs qui sont aussi les nôtres. Non, mon Général, nous n'accepterons pas de perdre nos enfants pour cette France-là. Alors, «Crosses en l'air» ?

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

L'arme juridique pour réprimer le mouvement propalestinien

Avec la réforme du délit d'«apologie du terrorisme» par la loi Cazeneuve du 13 novembre 2014, le pouvoir s'est doté d'un moyen juridique pour criminaliser les opinions qu'il veut faire taire. Et c'est le cas avec la critique de l'État d'Israël et le soutien au peuple palestinien. Dès le 10 octobre 2023, une circulaire du ministre de la justice exigeant «une réponse ferme et rapide» à la «tenue publique de propos vantant les attaques [du 7 octobre 2023], en les présentant comme une légitime résistance à Israël» donne le la. Les signalements à la justice se multiplient de manière exponentielle et le parquet ouvre presque systématiquement des enquêtes. Mais dans les faits, ces signalements, à l'initiative des autorités (préfectures, ministre de l'intérieur maîtres les républicains) mais aussi d'associations de «lutte contre l'antisémitisme» (comme Jeunesse française juive créée le 7 octobre, très proche de l'extrême droite et relayant la propagande de guerre israélienne) visent des militants de la cause pro-palestinienne que personne ne peut sérieusement soupçonner de faire l'apologie du terrorisme. Des députées de LFI, des responsables du NPA, de Révolution Permanente, de l'UJFP, Olivia Zemor présidente d'Euro-Palestine qui doit comparaître en février. Les condamnations sont à la hausse comme en témoigne le cas emblématique de Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de la CGT du Nord, condamné à un an de prison avec sursis après la diffusion d'un tract relatif aux attaques du 7 octobre où été écrit: «les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi [7 octobre 2023], elles reçoivent les réponses qu'elles

ont provoquées». Il a fait appel de cette décision. L'acharnement peut aussi prendre d'autres formes comme avec Jean-François Daniau, retraité de 68 ans, qui a inscrit sur le mur d'une friche industrielle à Sens des slogans dénonçant le massacre à Gaza tels que «*Israël assassin, France complice*» ou «*Gaza 20 000 morts*». Ceux-ci sont effacés mais il recommence. Le maire fait placer des caméras de surveillance dans le but de le retrouver: son domicile est perquisitionné, il fait 8 heures de GAV dans des conditions particulièrement dures. Il sera condamné pour «provocation publique à la haine ou à la violence, en raison de l'ethnie, la nation, la race ou la religion» à huit mois de prison avec sursis, 1 000 euros d'amende et doit effectuer un «stage de citoyenneté».

L'Histoire de Souleymane

continue de constituer le quotidien de milliers de livreurs Uber Eats et Deliveroo. En plus d'être surexploités et sous protégés (95 % d'entre eux ne sont pas couverts par une assurance, un tiers ne dispose d'aucune couverture santé), ils sont soumis à des mesures de reconnaissance faciale alors que la plupart d'entre eux sont des travailleurs sans-papiers qui sous-louent un compte à un propriétaire légal. Quand l'application leur demande un selfie, jusqu'à plusieurs fois par jour, ils doivent se rendre chez le propriétaire pour lui demander une photo sans quoi Uber ou Deliveroo suspend leur compte. Sans compter que le système n'est pas à 100 % fiable, développant même des biais racistes (incapacité à distinguer les livreurs indiens d'après une étude) et qu'aucune contradictoire n'est possible quand le compte est suspendu. Ils peuvent alors retrouver un autre compte mais ne récupéreront pas l'argent de leur travail qu'a empêché le premier propriétaire. L'objectif affiché était de lutter contre le partage des comptes et le travail illégal mais pas vraiment d'efficacité de ce côté-là. Par contre les données récupérées par les prestataires (Microsoft ou Checkout.com) permet d'entraîner les logiciels sur des bases de données issues de populations minorisées comprenez des non-blancs.

L'allée Amara Dioumassy

a été inaugurée en septembre à Paris, 13ème. Pour la première fois dans l'histoire, un espace public portera donc le nom d'un ouvrier immigré du BTP. Amara a été «victime d'un accident de travail sur le chantier de construction du bassin d'Austerlitz» qui a rendu baignable la Seine pour les JO de 2023. Il avait 51 ans, était venu du Mali en 2010, il est mort le 16 juin 2023, percuté par un camion parce que ce chantier ne respectait pas les règles les plus élémentaires de sécurité. Un ouvrier du BTP meurt chaque jour au travail sur les chantiers français.

La mauvaise «affaire de Budapest»

date de 2023 quand une vingtaine de militants anti-fascistes (pour la plupart allemands) ont été accusés d'avoir agressé un défilé fasciste soutenu par le pouvoir d'Orban qui réclame depuis leur extradition (voir RE 222). L'Allemagne qui a déjà renvoyé Maja Trux vers la Hongrie où elle est toujours incarcérée, soumise à un isolement total et à de la maltraitance, cherche maintenant à récupérer Zaïd, militant syrien résidant en Allemagne qui s'est réfugié en France. Il a été incarcéré puis libéré sous contrôle judiciaire en attente de la décision de la justice française. Mi-décembre c'est au tour de Gino d'être à nouveau arrêté par un commando sur-armé de la BRI et incarcéré dans les locaux de la SDAT. La justice française va-t-elle retourner sa veste alors que le Conseil d'État en mars dernier avait jugé imprenable le risque de leur extradition en Hongrie étant donné la nature autoritaire et liberticide du régime d'Orban ?

La violence légale, celle de l'État

Qu'il s'agisse de réprimer les révoltes
suite à la mort de Nahel...

Zachary C. rentrait du travail. Le 30 juin 2023, à Marseille, un policier du Raid lui tire dessus à environ 1 mètre avec un fusil à pompe chargé de munitions «bean bags» le blessant gravement à l'aine (voir RE218). Deux ans après, il n'y aura pas de procès, pas de mise en cause de la police, c'est le non-lieu: la justice estime le tir légitime en raison du «contexte de violences urbaines», même si Zachary y était étranger.

... ou la détermination des mouvements sociaux face aux politiques écocides

«Plus les minutes avançaient et plus on prenait conscience que c'était grave. Il y avait beaucoup de tirs. J'étais choquée de découvrir plusieurs personnes ensanglantées, d'entendre des cris, de voir le camp de base chaotique», témoignait une militante. Le 25 mars 2023, à Sainte-Soline, la grande manifestation contre la mégabassine était très violemment réprimée : 3 200 gendarmes et policiers, plus de 5 000 grenades en seulement deux heures, causant de très nombreux blessés, 2 manifestants passeront plusieurs jours dans le coma. En décembre 2023, 70 personnes saisissaient le Défenseur des droits au sujet des violences physiques et psychologiques qu'elles avaient subies ou observées ce jour là.

«Faut leur tirer dans la gueule!»

Gérald Darmanin avait balisé le terrain, qualifiant depuis plusieurs mois les manifestants d'«écoterroristes», prédisant la veille : «nous verrons des images extrêmement dures», prophétie autoréalisatrice : le 5 novembre Mediapart et Libération ont publié les vidéos des caméras-piétons des gendarmes en pleine action, on y entend les forces de l'ordre insulter les manifestants, «fils de pute», «enculés», «pue-la-pisse»... se réjouir d'en avoir touché «en pleine tête» ou «dans les couilles», dire qu'il faudrait «les tuer». Au milieu de tout ça, la hiérarchie surenchérit, ordonnant des tirs tendu. Le tableau est complet. Criminaliser pour mieux justifier le déploiement de violence, la rhétorique ne trompe personne. Largement déployée à l'encontre des habitants des quartiers populaires, des enfants de l'immigration, elle touche maintenant tout le spectre des résistances à ce monde mortifère. Le 4 décembre le procureur de Rennes annonçait le classement sans suite dans l'enquête pour «violence par personne dépositaire de l'autorité publique» et «non-assistance à personne en danger» concernant quatre manifestants gravement blessés le 25 mars 2023 à Sainte-Soline. Qui ça étonne encore ?